



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 6 novembre 2007 — N° 35

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 03.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

*Adoption*

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que le projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 8 est adopté.

---

M. Fournier, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu, soit adopté.

**6 novembre 2007**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

\_\_\_\_\_

M. Fournier, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 2, Loi donnant suite au discours sur le budget du 23 mars 2006 et à certains autres énoncés budgétaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 2 est adopté.

\_\_\_\_\_

À 11 h 29, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, Mme Houde-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 14 h 06.

\_\_\_\_\_

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire d'un ancien parlementaire décédé le 3 novembre 2007, soit M. Gérard Martin, député de Montcalm de 1962 à 1966.

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 39 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives

**6 novembre 2007**

---

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 43 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005.

(Dépôt n° 561-20071106)

\_\_\_\_\_

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'École nationale de police du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2007.

(Dépôt n° 562-20071106)

\_\_\_\_\_

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le Plan d'action 2007-2008 du Centre d'expertise hydrique du Québec.

(Dépôt n° 563-20071106)

\_\_\_\_\_

**6 novembre 2007**

---

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel du Musée d'art contemporain de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 564-20071106)

Le rapport annuel du Musée des beaux-arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 565-20071106)

---

M. le président dépose :

Deux textes de loi adoptés par les membres du Parlement des sages, qui s'est tenu les 10, 11 et 12 septembre 2007 : le texte de loi n° 1, Loi établissant la responsabilité des citoyens et du gouvernement en matière d'environnement et de développement durable ; le texte de loi n° 2, Loi assurant la mise en œuvre des droits et des devoirs des personnes ;

(Dépôt n° 566-20071106)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Curzi (Borduas) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 7 novembre 2007, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n°567-20071106)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 1<sup>er</sup> novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 568-20071106)

**6 novembre 2007**

---

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 1<sup>er</sup> novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 569-20071106)

---

Mme Morissette (Charlesbourg), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 570-20071106)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 195 citoyens et citoyennes de la circonscription de Bertrand, concernant la protection des plans d'eau à Saint-Donat.

(Dépôt n° 571-20071106)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bonnardel, whip de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

**6 novembre 2007**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

Une note datée du 5 novembre 2007 adressée à M. Marc Lacroix, secrétaire général associé aux emplois supérieurs, par M. Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation, concernant une opinion juridique relative au départ de M. Sylvain Toutant, président-directeur général de la Société des alcools du Québec.

(Dépôt n° 572-20071106)

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Proulx (Trois-Rivières), M. Benjamin (Berthier), M. Curzi (Borduas) et M. Cousineau (Bertrand) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux 11 lauréats à qui seront remis aujourd'hui les Prix du Québec 2007 pour leur exceptionnelle contribution à la science et à la culture, soit : M. Yves Morin pour le prix Armand Frappier, M. Richard E. Tremblay pour le prix Léon-Gérin, M. Jacques Y. Montplaisir pour le prix Wilder-Penfield, M. Yves Bergeron pour le prix Marie-Victorin, M. Maher I. Boulos pour le prix Lionel-Boulet, M. Robert Racine pour le prix Paul-Émile-Borduas, M. Paul Hébert pour le prix Denise-Pelletier, M. Paul Chamberland pour le prix Athanase-David, M. Jacques Lacoursière pour le prix Gérard-Morissette, M. Pierre Migot pour le prix Albert-Tessier et M. Gaston Bellemare pour le prix Georges-Émile-Lapalme.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Charest, premier ministre, et M. Dumont, chef de l'opposition officielle, proposent conjointement :

**6 novembre 2007**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne la victoire de Lucian Bute le 19 octobre 2007 et son titre de champion du monde de la IBF chez les Super-moyens.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, au nom de M. Côté (Dubuc), M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la prévention contre la criminalité qui se déroule du 4 au 10 novembre sous le thème « *Je choisis un bon gang* ».

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, M. Camirand (Prévost) et M. Gendron (Abitibi-Ouest) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des infrastructures urbaines qui se déroule dans la semaine du 5 novembre 2007 sous le thème « *Les infrastructures municipales : un patrimoine à préserver* ».

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

6 novembre 2007

---

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le plan stratégique de développement durable ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal.

#### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, Mme Grandmont (Masson) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse officiellement la première semaine complète de novembre comme la Semaine annuelle des proches aidants, qu'à cette occasion, elle reconnaisse la contribution importante des proches aidants et qu'elle encourage les initiatives visant à les soutenir.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 146 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets, procède à des consultations particulières et tiennent des

**6 novembre 2007**

---

auditions publiques les 13, 14, 15 et 21 novembre 2007 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec
- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Conseil du patronat du Québec
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Ordre des architectes du Québec
- Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec
- Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec
- Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
- Bureau des soumissions déposées du Québec
- Ordre des ingénieurs du Québec
- Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlement formant le gouvernement, 15 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

**6 novembre 2007**

---

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives.

\_\_\_\_\_

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission et de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 7 novembre 2007, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Curzi (Borduas). Cette motion se lit comme suit :

**6 novembre 2007**

---

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il octroie les budgets requis et le soutien nécessaire pour favoriser l'intégration au travail et la francisation des nouveaux arrivants.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Motions du gouvernement**

M. Dupuis, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de la motion qui suit et en recommande l'étude. En conséquence, M. Dupuis, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale :

- I Fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans sa nouvelle réponse au rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2004-2007, déposée devant l'Assemblée le 16 octobre 2007 par le leader du gouvernement au nom du ministre de la Justice ; et
  
- II En ce qui concerne les juges de la Cour du Québec :
  1. Approuve les recommandations 1, 2 et 4 émises par le Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2004-2007, dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale le 28 octobre 2004 et portant le numéro de dépôt n° 1256-20041028 ;
  2. Modifie les recommandations 3 et 5 du Comité, de façon à ce que ;
    - a) l'indemnité pour frais de fonction du juge responsable de la formation soit portée à 6 000 \$ (recommandation 3) ;;

- b) la recommandation 5 vise aussi le montant de rétroactivité à être versé aux juges de la Cour du Québec à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle réponse et de la présente résolution ;

III En ce qui concerne les juges des cours municipales :

- 1. Approuve les recommandations 1, 3, 4, 6, 8, 12 et 13 émises par le Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2004-2007, dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale le 28 octobre 2004 et portant le numéro de dépôt n° 1256-20041028 ;

Précise, quant à la recommandation 13, que le remboursement aux juges des cours municipales de Laval, Montréal et Québec, à titre de contribution au paiement des honoraires de leurs avocats, est fait sans admission de quelque nature que ce soit sur la compétence du Comité pour recommander ce paiement ;

- 2. Modifie les recommandations 5, 7 et 9 du Comité, de façon à ce que :
  - a) la rémunération additionnelle des juges-présidents soit établie à 8 % du traitement annuel maximum des juges puînés et celle des juges-présidents adjoints à 6 % du traitement annuel maximum des juges puînés (recommandation 5) ;
  - b) un montant de frais de fonction de 5 000 \$ soit prévu pour le juge municipal responsable de la formation des juges municipaux (recommandation 7) ;
  - c) la recommandation 7 vise tous les juges municipaux rémunérés à la séance, incluant les juges provisoires, intérimaires et suppléants, et qu'un juge municipal ait droit, l'année de sa nomination, aux frais de fonction établis selon les montants proposés dans la recommandation 7, au prorata du nombre de mois au cours desquels il aura exercé ses fonctions judiciaires, en considérant le mois de sa nomination comme un mois complet ;

- d) la recommandation 9 vise aussi le montant de rétroactivité à être versé aux juges des cours municipales de Laval, Montréal et Québec à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle réponse et de la présente résolution ;
3. Rejette les recommandations 2, 10 et 11, et alloue aux juges municipaux rémunérés à la séance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, un montant additionnel annuel de 13 % de leur traitement, en compensation de la valeur d'un régime de retraite.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

---

À 16 h 50, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

#### **Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Bonnardel (Shefford) à Mme Normandeau, vice-première ministre, concernant la publicité gouvernementale à la radio ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) à M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, concernant le projet d'abolition du Sénat canadien.

Au cours de ce débat, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) dépose :

Copie d'un article paru dans *Cyberpresse*, le 6 novembre 2007, concernant la tenue possible d'un référendum en vue de l'abolition du Sénat.

(Dépôt n° 573-20071106)

**6 novembre 2007**

---

À 18 h 23, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 novembre 2007, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**